

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu l'arrêté du Ministère Education Jeunesse Sports Enseignement Supérieur Recherche, en date du 18 juillet 2024 nommant Monsieur Ludovic DENIAU directeur général des services à l'université d'Artois à compter du 1er septembre 2024;
- Vu l'arrêté du Ministère Education Jeunesse Sports Enseignement Supérieur Recherche du 18 juillet 2024 portant fin de fonctions de Monsieur Ludovic DENIAU dans l'emploi de directeur des ressources humaines de l'université d'Artois à compter du 1er septembre 2024.

ARRETE

Article premier:

Monsieur Ludovic DENIAU, directeur général des services, est nommé directeur des ressources humaines par intérim à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2:

Cette nomination prendra fin à la nomination du nouveau directeur des ressources humaines de l'université d'Artois.

Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois

Fait à Arras, le 02 septembre 2024

Le Préside

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 02/09/2024 Publication sur l'intranet le : 02/09/2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 02/09/2024